

<u>DÉPART D'UN SALARIÉ</u> La stratégie d'associés



Retraite, démission, et licenciement sont le plus souvent les raisons des départs de l'entreprise. Quelque soit le motif, le départ d'un salarié peut entrainer la réorganisation de l'entreprise, questionner ou réviser le bon fonctionnement du département/service concerné par ce départ. Bien que la décision de départ ne soit pas liée à un quelconque dysfonctionnement, il convient de connaître parfois les raisons qui ont motivé ce départ.

Parfois le départ d'un salarié est aussi une remise en question dans l'entreprise.

DES QUESTIONS PEUVENT SE POSER

Les raisons/motivations qui ont poussé le salarié au départ

Le départ peut entrainer son remplacement

Une révision éventuelle de la stratégie des ressources humaines

Les améliorations qu'il serait enclin à apporter à l'entreprise

ÉTAPE 1

L'entretien sert à adapter le formalisme à la retraite, démission ou licenciement, en fonction des conventions collectives.

ÉTAPE 2

Etablir les attestations et certificats obligatoires.

ÉTAPE 3

Savoir remercier et passer à l'étape suivante. Prévoir le remplacement ou la réorganisation des services ou des embauches.

LES **Q**



LE FORMALISME OBLIGATOIRE DE LA RUPTURE EST RÉALISÉ GRÂCE À NOTRE EXPERTISE

UNE BONNE GARANTIE POUR LES DEUX PARTIS UN BON RESPECT DE LA LÉGISLATION ADAPTÉE À VOTRE ENTREPRISE

Création & Impression : Communikey - Crédits photos Fotolia

DÉPART D'UN SALARIÉ

La stratégie d'associés



Expert comptable et conseil



toutes nos fiches dans nos cabinets ou directement en ligne sur notre site Internet.

- ●110, boulevard de Fontainebleau (RN 7) 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
- •135, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
- ●57, Route d'Orléans 91310 Montlhéry
- 39, rue Paul Claudel 91000 Evry
- 58 bis, route de Corbeil 91590 Baulne
- 80, rue Taitbout 75009 Paris
 - 36, rue Picpus 75012 Paris

WWW.AGCC.FR

Tél.: 01 44 67 32 32

Fax: 01 44 67 32 49

